

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU LUNDI 16 MARS 2015**

Canton de  
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 19 mars 2015

COMMUNE  
DE  
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 10 mars 2015

N° 2015-18

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

Président : M. Philippe COCHET  
Secrétaire : Mme Isabelle MAINAND

OBJET

CONVENTION DE PARTENARIAT  
ENTRE LA VILLE DE CALUIRE ET  
CUIRE ET L'ETABLISSEMENT  
PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT  
ET DE FORMATION  
PROFESSIONNELLE AGRICOLE  
DE LYON-DARDILLY-ECULLY

Étaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT (par proc. à M. ROULE), Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, M. PATUREL, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. NOUELLE (par proc. à Mme CRESPIY), M. PROST (par proc. à Mme LACROIX), M. DIALLO (par proc. à M. PATUREL), Mme BREMOND, M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI, Mme BASDEREFF, M. FORQUIN, M. CHAVANE (par proc. à M. TOLLET), Mme DU GARDIN, M. COUTURIER, Mme SEGUIN-JOURDAN (par proc. à Mme MAINAND), M. PETIT, Mme HAMZAOUÏ (à partir du N° 2015-18), Mme NICAISE, Mme HAMPARSOUMIAN, Mme FRANÇOIS (par proc. à M. PETIT), M. MANINI, Mme CARLE (par proc. à Mme CARRET), Mme BAJARD (par proc. à M. MATTEUCCI), M. DUREL, M. MATTEUCCI, M. CHASTENET, Mme MALAGON, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI

Étaient absents : Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le .....

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

**Rapport de : M.H. ROUCHON**

La Ville de CALUIRE ET CUIRE et l'Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole de Lyon-Dardilly-Ecullly (EPLFPA) sont des institutions impliquées dans la protection de l'environnement, la préservation du cadre de vie et dans des démarches de préservation des ressources et de développement durable.

Depuis plusieurs années, les deux institutions travaillent en collaboration et envisagent aujourd'hui de conclure une convention ayant pour but de formaliser leurs relations et plus globalement le partenariat qui lierait la Ville de CALUIRE ET CUIRE à l'EPLFPA.

Ce partenariat, détaillé dans la convention ci-annexée, s'articulerait autour des axes suivants :

- formation et pratique professionnelle,
- participation à l'animation du territoire, innovation technologique et audit environnemental,
- ingénierie technique et financière
- production et promotion des végétaux.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 41 voix pour,

**- APPROUVE**

la convention ci-jointe relative à la création d'un partenariat avec l'Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole Lyon-Dardilly-Ecully,

**- AUTORISE**

Monsieur le Député-Maire à signer cette convention de partenariat.

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE DEPUTE MAIRE  
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 19 MARS 2015  
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE  
LE DEPUTE MAIRE  
Philippe COCHET